

Département Meurthe et Moselle
Arrondissement NANCY
Canton SEICHAMPS

COMMUNE de SEICHAMPS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 1er février 2010

NOMBRE

de conseillers en exercice 29

de présents 25

de votants 28

L'an deux mil dix, le lundi premier février, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

Etaient présents : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, INGRET, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, CLERC, BOICHE, KLOUTZ, GRANJON, LECOMTE, GUILLAUME, KEINERKNECHT

Mmes GLESS, TREIBER, MEON, REVOL, AGOSTINI, DIONNET, LANUEL, DIART, FABBRI, WOLFARTH

Etait excusée : Mme MAISTRE

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à
:






Mme KRIER à M. GUILLAUME
Mme LEMINEUR à Mme LANUEL
Mme PANIS à M. GRANJON

A l'unanimité, Monsieur Daniel GUILLAUME a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : **Patrick COCHE**

Avant le vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal est amené à débattre chaque année des orientations budgétaires de la Commune.

A cet effet, le rapport ci-joint présente :

-  Le contexte national et local
-  La situation financière de la commune avec une analyse rétrospective de 2005 à 2009
-  La dette communale
-  Les restes à réaliser 2009
-  Les orientations budgétaires 2010

Sur proposition de la commission Finances, Suivi du budget qui s'est réunie le 19 janvier 2010, Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de la Commune.

Pas de vote.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue des débats du DOB 2010

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

LE MAIRE,
Henri CHANUT

OBJET

**Débat d'Orientation
Budgétaire 2010**

N° 01/2010

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 25 janvier 2010. Cet acte est rendu exécutoire par transmission en préfecture le 2 février 2010 et affichage en Mairie le 3 février 2010.

**Le Maire,
Henri CHANUT**